

**Initier un prélèvement d'hyperglycémie provoquée**

**ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)**

- Évaluer l'état physique et mental d'une personne symptomatique.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

**PROFESSIONNEL(S) VISÉ(S) :**

Tout membre de l'équipe infirmière du GMF Centre médical Laval faisant le suivi de la clientèle inscrite au GMF Centre médical Laval et ayant suivi une formation axée sur le traitement du diabète.

**RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE :**

Oui  Non Si oui, lequel :

**CLIENTÈLE(S) VISÉE(S):**

- Tout patient inscrit au GMF Centre médical Laval qui a été référé, par le médecin traitant, au suivi infirmier pour une anomalie de la glycémie à jeun dont le dossier médical ne contient pas de résultat d'hyperglycémie provoquée.
- Tout patient inscrit au GMF Centre médical Laval ayant au dossier médical un résultat de glycémie veineuse à jeun entre 6.1 et 6.9 mmol/l.
- Tout patient inscrit au GMF Centre médical Laval ayant au dossier médical un résultat de glycémie veineuse à jeun entre 5.7 et 6.9 mmol/l. ajoutée à un facteur de risque contenu dans l'encadré suivant :

FACTEURS DE RISQUES - DIABÈTE DE TYPE 2	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>\geq</math> 40 ans</li> <li>- Patient de premier degré diabétique</li> <li>- Membre d'une population à risque (ex. autochtone, personne d'origine hispanique, sud-asiatique, asiatique ou africaine)</li> <li>- Antécédent de intolérance au glucose ou d'anomalie de la glycémie à jeun *</li> <li>- Présence de complications associées au diabète</li> <li>- Antécédent de diabète gestationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bébé de poids élevé à la naissance</li> <li>- Hypertension *</li> <li>- Dyslipidémie *</li> <li>- Surcharge pondérale *</li> <li>- Obésité tronculaire *</li> <li>- Syndrome des ovaires polykystiques *</li> <li>- Acanthosis nigricans *</li> <li>- Schizophrénie</li> <li>- Coronaropathie *</li> <li>- Autre (ex. origine médicamenteuse)</li> </ul>
* Associés au syndrome métabolique	

**INTENTION(S) CLINIQUE(S) :**

- Assurer un dépistage précoce du diabète.
- Assurer un traitement adapté à la situation de santé vécue par le client.
- Diminue les risques de développer des complications à long terme reliées au diabète.

**CONDITION(S) D'INITIATION :**

- Tout patient inscrit au GMF Centre médical Laval qui répond aux critères de la clientèle visée.

<b>EN VIGUEUR LE : 28 avril 2008</b>	<b>DATE PRÉVUE DE RÉVISION :</b>	<b>N° : OC-GMF/CML-001</b>
<b>RÉVISÉ LE :</b>		<b>PAGE : 1 DE : 3</b>

**Initier un prélèvement d'hyperglycémie provoquée**

**ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)**

- Évaluer l'état physique et mental d'une personne symptomatique.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

**CONTRE INDICATION(S) :**

- Grossesse
- Hyperglycémie sans équivoque (à jeun)  $> 7,0$  mmol/L, au hasard  $> 11,1$  mmol/L)
- Décompensation métabolique aiguë associée à une hyperglycémie
- Clientèle pédiatrique (moins de 18 ans)

**DIRECTIVE(S) :**

- Le patient inscrit au GMF qui, après avoir rencontré son médecin traitant, a reçu une demande de référence afin de rencontrer un membre de l'équipe infirmière du GMF Centre médical Laval.
- Le client est rencontré par un membre de l'équipe infirmière afin de débiter un programme d'enseignement sur le prédiabète
- À la révision du dossier par le membre de l'équipe infirmière du centre médical Laval, celui-ci vérifie : la présence d'une hyperglycémie provoquée si le client est référé pour une anomalie de la glycémie à jeun, le taux de glycémie veineuse à jeun et les facteurs de risques associés au diabète.
- Si le patient est référé pour une anomalie de la glycémie à jeun et qu'aucun résultat d'hyperglycémie provoquée n'apparaît au dossier, le membre de l'équipe infirmière détermine l'utilité d'instaurer une hyperglycémie provoquée chez ce patient.
- Si le taux de glycémie veineuse à jeun se situe entre 6.1 et 6.9 mmol/L : le membre de l'équipe infirmière détermine l'utilité d'instaurer une hyperglycémie provoquée chez ce patient.
- Si le taux de glycémie veineuse à jeun se situe entre 5.7 et 6.9 mmol/L et que le client est porteur d'au moins un facteur de risques du diabète, le membre de l'équipe infirmière détermine l'utilité d'instaurer une hyperglycémie provoquée chez ce patient.
- S'il y a nécessité d'instaurer cette ordonnance collective, le membre de l'équipe infirmière procède.
- Suite à ces étapes, le membre de l'équipe infirmière complète la requête de laboratoire délivré par la Cité-de-la-santé de Laval afin de faire exécuter le bilan l'hyperglycémie provoquée (75g glucides/2 heures)
- Le membre de l'équipe infirmière dirige le patient vers une ressource où l'analyse sera effectuée en demandant d'acheminer les résultats au médecin traitant.
- Dès la première rencontre avec le membre de l'équipe infirmière, le client bénéficiera d'un enseignement sur le prédiabète et sur les moyens non pharmacologiques pour diminuer le risque de développer des complications reliés au prédiabète.
- Lors de la rencontre qui suit la réception des résultats de l'hyperglycémie provoquée, les résultats (s'ils sont normaux) seront annoncés au patient par le membre de l'équipe infirmière.
- Si les résultats de l'hyperglycémie provoquée sont anormaux, les résultats devront être annoncés par le médecin traitant.

**RÉFÉRENCE(S) :**

- Association canadienne du diabète « Lignes directrices de pratique clinique 2003 de l'Association canadienne du diabète pour la prévention et le traitement du diabète au Canada », *Canadian Journal of Diabetes*, décembre 2003, vol.27, suppl.2, 162 pages.

**EN VIGUEUR LE : 28 avril 2008**

**DATE PRÉVUE DE RÉVISION :**

**N° : OC-GMF/CML-001**

**RÉVISÉ LE :**

**PAGE : 2 DE : 3**

**ORDONNANCE COLLECTIVE**

Initier un prélèvement d'hyperglycémie provoquée

**ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)**

- Évaluer l'état physique et mental d'une personne symptomatique.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

**PERSONNE(S) ET/OU INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)**

- Dre Sophie Major
- Sandrine Alarcon, infirmière clinicienne
- Valérie Tordjman, infirmière clinicienne
- Déitan Bourget, infirmier clinicien
- Comité sur l'application de la Loi 90 DSI-CSSSL

**RÉDIGÉ PAR**

Martin Desaulniers  
Infirmier clinicien

*original signé*  
Signature

2008-10-09  
Date

**APPROUVÉ PAR**

Médecin	Signature
Dr Jacques Bélanger, n° de permis 1795897	<i>original signé</i>
Dr Michel Breton, n° de permis 1803147	<i>original signé</i>
Dre Annie Desruisseaux, n° de permis 1041912	<i>original signé</i>
Dre Suzanne Fleurent, n° de permis 1846112	<i>original signé</i>
Dr Jacques Fournier, n° de permis 1791243	<i>original signé</i>
Dre Annie Gobeil, n° de permis 1981141	<i>original signé</i>
Dr Denis Harris, n° de permis 1682335	<i>original signé</i>
Dre Christine Joly, n° de permis 1920693	<i>original signé</i>
Dr Daniel Laurin, n° de permis 1872365	<i>original signé</i>
Dre Marie-Claude Lavigne, n° de permis 1010362	<i>original signé</i>
Dre Geneviève L'Écuyer n° de permis 1981364	<i>original signé</i>
Dre Manon Lefebvre, n° de permis 1881283	<i>original signé</i>
Dre Patricia Lord, n° de permis 1042183	<i>original signé</i>
Dre Sophie Major, n° de permis 1931419	<i>original signé</i>
Dre Marie Martineau, n° de permis 1881317	<i>original signé</i>
Dr Robert Paré, n° de permis 1831247	<i>original signé</i>

EN VIGUEUR LE : 28 avril 2008

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :

N° : OC-GMF/CML-001

RÉVISÉ LE :

PAGE : 3 DE : 3